



## Lycée Jean Perrin – LAMBERSART

2 Avenue Sakharov - B.P. 129 – 59832 LAMBERSART Cedex

### INFORMATIONS BOURSES 2025/2026



**Demander  
une bourse de lycée**

En ligne c'est plus simple et efficace !

**Les élèves boursiers au Collège doivent obligatoirement faire une demande de Bourse de Lycée.**

#### IMPORTANT à noter :

#### La réforme du traitement des dossiers de bourse a changé les règles :

→ **Vous devez faire une nouvelle demande chaque année scolaire** : la Bourse de lycée est accordée pour une année scolaire. Même si votre enfant était boursier en 2024-2025 une nouvelle demande doit être faite.

→ **Étude simplifiée** : Pour que vos droits à Bourse soient examinés, il suffit de compléter et signer la partie « Étude automatique du Droit à Bourse » de la fiche de renseignements du dossier d'inscription pour que vos droits soient étudiés **et cocher la case « OUI J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse »**.

#### Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

##### A – LA DEMANDE D'ÉTUDE SIMPLIFIÉE (à privilégier)

Je complète et je signe le verso de la fiche de renseignement **DANS MON DOSSIER D'INSCRIPTION** partie « Étude automatique du droit à Bourse » et je coche la case « **OUI J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse** »

Pas d'autre démarche à faire, les droits à bourse seront automatiquement calculés par le Service des Bourses.

Si des informations complémentaires sont nécessaires c'est le service des bourses qui vous contactera.

**ATTENTION** : Vous devez reporter les mêmes informations sur la fiche que celles que vous avez communiquées lors de votre déclaration d'impôts.

##### B – LA DEMANDE D'ÉTUDE INTERNET OU PAPIER

1- Je lis la notice.

2- Je rassemble les documents justificatifs.

3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.

4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

→ La demande peut être effectuée :

- Par dossier papier à retirer à l'intendance ou à télécharger sur le site du lycée [en cliquant ICI](#) Ce dossier doit être remis **uniquement à l'intendance** en mains propres **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 16 octobre 2025** (dernier délai). **Vous recevrez un accusé de réception.**
- En ligne (avec votre compte Educonnect) sur le site Téléservices à l'adresse <https://educonnect.education.gouv.fr/>. Cette démarche est à réaliser du **1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2025 dernier délai.**

→ Toutes les informations (barèmes, montants des bourses, pièces à joindre au dossier, etc) sont consultables à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

## Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

– une copie de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024

– ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

<sup>3</sup> **CONCUBINAGE** : Sont considérés en concubinage les habitants d'un même domicile sans avoir le même avis d'imposition

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

**Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :**

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>3</sup>	– L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la <b>tutelle</b>	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

## BAREME DES BOURSES NATIONALES D'ETUDES DE SECOND DEGRE DE LYCEE Année scolaire 2025-2026

### Barème d'attribution des bourses de lycée 2025-2026 Année de référence des revenus : 2024

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	21 611	17 107	14 529	11 718	7 282	2 846
2	23 272	18 664	15 849	12 781	8 092	3 401
3	26 596	21 774	18 491	14 913	9 710	4 507
4	30 753	24 887	21 133	17 044	11 327	5 612
5	34 908	29 553	25 095	20 240	13 755	7 271
6	39 897	34 217	29 059	23 437	16 184	8 929
7	44 883	38 884	33 022	26 631	18 611	10 590
8 ou plus	49 870	43 552	36 985	29 826	21 039	12 248
Montant annuel de la bourse	<b>495 €</b>	<b>609 €</b>	<b>720 €</b>	<b>831 €</b>	<b>939 €</b>	<b>1 053 €</b>

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(\*) attribuée aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat ou au certificat d'aptitudes professionnelles

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : **341,71 €**

